

Les pièces suivantes sont les plus fréquemment demandées. Pour toute autre demande de pièces, vous référez aux bordereaux de pièces à joindre présente avec les formulaires à télécharger.

Attention : toutes les pièces fournies avec les formulaires doivent être datées et signées.

1. Le plan de situation

Il doit permettre de repérer le projet dans la commune. En cas d'utilisation de couleurs (surligneur, feutre), tous les exemplaires doivent être originaux.

Ce plan, d'un format de 21cm sur 29.7cm doit comporter :

- La localisation exacte du terrain ;
- L'orientation, Les voies de desserte ;
- L'indication de l'échelle (comprise entre 1/5000ème et 1/25000ème) ;
- Des points de repères nom de rue, mairie, église, etc. ;
- L'angle de prise de vue des photos (s'il y en a).

2. Le plan de masse

Il doit permettre de repérer précisément le projet dans le site environnant. Il doit être côté et légendé. En cas d'utilisation de couleurs (surligneur, feutre), tous les exemplaires doivent être originaux.

3. Vue en coupe du terrain de la construction

Une ou plusieurs vues en coupe du terrain naturel précisant l'implantation de la construction et l'adaptation au relief existant.

4. Les plans de toutes les façades et niveaux

Les plans des différentes façades du ou des bâtiments à l'échelle de 1/50ème ou 1/100ème (avec indication des matériaux apparents et des couleurs).

5. Les photos

2 photographies minimum originales et de préférence, en couleur (par exemplaire de dossier).

- Photographies en plan rapproché : elles permettent d'apprécier la situation du projet dans le paysage proche, la végétation et les bâtiments existants ;
- Photographies du site en plan large : elles permettent d'apprécier la place du projet dans le paysage et évaluer sa future intégration aux maisons environnantes et le type d'occupation des parcelles contiguës.

6. Le document graphique

Afin de visualiser l'impact de votre projet et son insertion dans l'environnement ainsi que le traitement des accès et des abords, il vous sera demandé, dans certains cas particuliers, de faire un petit travail de simulation.

A l'aide d'un photomontage (les photos que vous fournissez peuvent être utilisées), un croquis ou toute autre représentation graphique, représentez la construction achevée ainsi que les clôtures, plantations, etc... tels qu'ils se présenteront sur le terrain par rapport à ce qui l'entoure.

7. La notice d'insertion paysagère

En complément des photos et du document graphique, une notice décrivant votre projet devra être fournie.

Cette notice décrit le paysage : relief, cours d'eau, plantation, hauteur et nature des constructions voisines, types de matériaux.

Elle justifie également l'intégration du projet dans l'environnement existant. Elle expose les moyens mis en œuvre pour insérer correctement le projet dans l'environnement et elle permet de mesurer son impact visuel.